



RAISON D'AGIR

Réseau juridique canadien VIH/sida Rapport annuel 2007-2008

TABLE DES MATIÈRES

- 1 INTRODUCTION
- 2 MESSAGE DU PRÉSIDENT
ET DU DIRECTEUR GÉNÉRAL
- 6 NOS TRAVAUX
- 20 AUTRES FAITS SAILLANTS
- 22 ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
ANNUELLE DE 2007
- 23 FAITS ET CHIFFRES
- 24 NOS GENS
- 24 REMERCIEMENTS
- 25 PUBLICATIONS
- 25 COMMUNIQUÉS
- 26 ÉTATS FINANCIERS



Canadian
HIV/AIDS
Legal
Network | Réseau
juridique
canadien
VIH/sida

RÉSEAU JURIDIQUE CANADIEN VIH/SIDA

1240, RUE BAY, BUREAU 600
TORONTO (ONTARIO) M5R 2A7
TÉLÉPHONE : +1 416 595-1666
TÉLÉCOPIEUR : +1 416 595-0094
COURRIEL : INFO@AIDSLAW.CA
SITE INTERNET : WWW.AIDSLAW.CA

LA PRODUCTION ET LA MISE EN PAGE DE CE RAPPORT ONT ÉTÉ POSSIBLES GRÂCE À LA GÉNÉREUSE CONTRIBUTION DE SOAPBOX DESIGN COMMUNICATIONS INC.

IMAGES : DOUG ROSS

LA PUBLICATION A ÉTÉ RENDUE POSSIBLE PAR UNE CONTRIBUTION FINANCIÈRE DE L'AGENCE DE LA SANTÉ PUBLIQUE DU CANADA.

LES POINTS DE VUE EXPRIMÉS DANS CETTE PUBLICATION SONT CEUX DU RÉSEAU JURIDIQUE CANADIEN VIH/SIDA ET NE REFLÈTENT PAS NÉCESSAIREMENT LES POSITIONS OFFICIELLES DE L'AGENCE DE LA SANTÉ PUBLIQUE DU CANADA.

© 2008 RÉSEAU JURIDIQUE CANADIEN VIH/SIDA

NOTRE RAISON D'ÊTRE

Le Réseau juridique canadien VIH/sida travaille pour que les lois et politiques **rehaussent** la prévention, les soins, les traitements et le soutien, en matière de VIH; et **respectent, protègent et favorisent l'exercice** des droits humains des personnes qui vivent avec le VIH ou qui sont affectées par l'épidémie.

Nous rapprochons les faits et données et le droit, pour analyser les enjeux d'importance pour les personnes et communautés affectées par le VIH. Nous informons, éduquons et mobilisons les gens et les communautés, pour et dans l'action. Nous plaçons les gouvernements devant leurs responsabilités à l'égard des droits de la personne.

Les pages suivantes offrent un aperçu de notre travail dans l'action.

MESSAGE DU PRÉSIDENT ET DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

L'ANNÉE 2007-2008, QUI MARQUE LE 15^E ANNIVERSAIRE DE LA CRÉATION DU RÉSEAU JURIDIQUE, NOUS A RAPPELÉ ENCORE ET ENCORE L'IMPORTANCE CRUCIALE DES DROITS HUMAINS POUR LE PROGRÈS DE LA LUTTE CONTRE L'ÉPIDÉMIE DU VIH/SIDA, AU CANADA ET DANS LE MONDE.

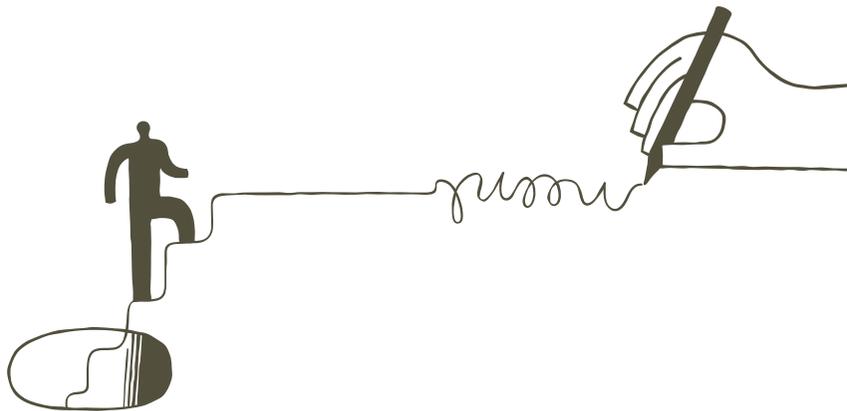
En dépit de gains considérables et de leur promesse de réaliser d'ici à 2010 l'« accès universel » à des programmes complets de prévention, de soins, de traitements et de soutien, les pays échouent à agir à la hauteur de leurs paroles et des gens meurent.

En Chine, des organisateurs d'une réunion internationale sur le sida et les droits humains ont été forcés d'annuler l'événement, et des leaders de la défense des droits humains ont été placés en détention, voire condamnés à la prison. En Thaïlande, le gouvernement a brandi la menace de répéter son précédent épisode de guerre aux drogues qui avait donné lieu à des centaines d'exécutions extrajudiciaires. En Jamaïque, on a assisté à d'autres violences populaires homophobes. La Russie, devant une épidémie de VIH catalysée par l'injection non sécuritaire, maintient dans l'illégalité le traitement à la méthadone, qui est un élément central de la prévention et du traitement pour les personnes qui font usage d'opiacés. En Afrique de l'Ouest, plusieurs pays ont adopté une « loi type sur le sida » qui est truffée de problèmes sur le plan des droits humains, y compris une application très large de sanctions pénales en réponse à la transmission du VIH.

Chez nous, le gouvernement canadien a lancé une nouvelle stratégie nationale intensifiant l'application de la loi pour répondre aux réalités de la drogue – une approche dont l'échec a été démontré, ici comme ailleurs –, tout en

abandonnant tout engagement à la réduction des méfaits. Les systèmes carcéraux ont fait fi du corpus croissant de preuves que des programmes de tatouage sécuritaire et d'échange de seringues sont nécessaires pour prévenir le VIH parmi la population très vulnérable dont ils ont la responsabilité, y compris les obligations légales de protéger la santé de ces personnes et de leur assurer des services de santé équivalents à ceux disponibles dans la communauté. De plus, à la fin de 2007, le gouvernement fédéral a annoncé des compressions majeures du financement des organismes de lutte contre le sida.

Néanmoins, les droits humains ont encore des porte-étendards, dont le Réseau juridique. En collaboration avec le Programme commun des Nations Unies sur le sida (ONUSIDA), nos avis techniques et nos interventions soutenues ont enclenché un processus de révision des éléments problématiques des lois, dans les pays de l'Afrique de l'Ouest et du Centre; cette démarche a déjà conduit à l'introduction d'importants amendements à l'ébauche du projet de loi du Sénégal. Notre modèle de législation sur le VIH et les méfaits de l'usage de drogue est utilisé comme exemple, pour des équipes nationales qui travaillent à identifier de possibles réformes du droit dans six pays de l'ex-URSS. Nous avons rédigé des solutions législatives pour éliminer les problèmes qui subsistent dans la loi canadienne sur l'exportation



de médicaments génériques plus abordables vers des pays qui en ont besoin.

Notre engagement fondamental aux droits humains dans la réponse au VIH a été une constante, dans plusieurs transitions opérées cette année à l'interne, au Réseau juridique. Nous avons dit adieu à notre directrice générale, Joanne Csete, dont la passion, l'expertise et le savoir-faire stratégique ont contribué à rehausser le calibre du Réseau juridique et à porter nos travaux vers de nouvelles directions et de nouvelles parties du monde. Nos analystes principaux des politiques Glenn Betteridge et Alana Klein ont entrepris de nouveaux défis professionnels et personnels, mais tous deux continuent de nous fournir une expertise qui est un atout pour notre travail. Nous avons accueilli Alison Symington et Sandra Ka Hon Chu à leurs postes au sein de notre équipe de recherche et politiques. Nous avons aussi dit au revoir à notre directeur des communications, Leon Mar, qui a développé considérablement notre capacité de relations efficaces sur les scènes médiatique et publique. Nous avons accueilli David Cozac, dans notre équipe des communications, pour la création d'un site multilingue de réseautage mondial pour les activistes du domaine du sida et des droits humains. L'adjointe administrative Taslim Madhani a entrepris une carrière où elle s'occupe d'initiatives pour l'équité d'emploi, auprès du

gouvernement fédéral; et Jessica Campbell-Thompson est la nouvelle venue dans notre unité de soutien aux programmes. En outre, notre conseil d'administration a salué les valeureux services de Stefan Matiation, David Barr et Anna-Louise Crago, membres sortants, et a accueilli David Eby (de la Pivot Legal Society à Vancouver) comme nouveau membre du conseil.

Aujourd'hui plus que jamais, des voix à l'appui des droits humains sont nécessaires pour améliorer la réponse du monde devant le VIH/sida. Comme en font foi les pages suivantes, le Réseau juridique en fait partie. La lutte constante pour les droits humains, cruciale pour vaincre la pandémie, demeure notre motif d'action.

Thomas Kerr
Président

Richard Elliott
Directeur général



MÉPRIS MORTEL

LES PRISONS CANADIENNES SONT EN RETARD SUR D'AUTRES PAYS ET METTENT DES VIES EN JEU EN REFUSANT DE FOURNIR DES PROGRAMMES D'ÉCHANGE DE SERINGUES ET DES SALONS DE TATOUAGE SÉCURITAIRE.

ACTION : Le Réseau juridique signe un commentaire publié dans le *Journal de l'Association médicale canadienne*, accusant les prisons canadiennes de faire fi de mesures de prévention du VIH fondées sur des données, et de négliger de manière injustifiable non seulement la santé des détenus mais aussi la santé publique – des communiqués et une vaste couverture médiatique soulignent le problème; le Réseau juridique et PASAN publient *Temps dur*, un important rapport sur l'insuffisance des programmes de prévention pour les détenus au Canada; et le Réseau juridique prépare un rapport décrivant les obligations légales d'assurer l'accès des détenus aux mesures de prévention du VIH et du VHC.

NOS TRAVAUX

À L'APPUI D'UN PLAIDOYER POUR DES RÉPONSES AU VIH/SIDA QUI SOIENT EFFICACES ET FONDÉES SUR DES DONNÉES, NOUS PRÉSENTONS UNE ANALYSE EXPERTE EN MATIÈRE JURIDIQUE ET DE DROITS HUMAINS, AU CANADA ET À L'ÉCHELLE MONDIALE. LES ÉLÉMENTS DÉCRITS CI-APRÈS SONT LES FAITS SAILLANTS DE NOTRE TRAVAIL RÉALISÉ ENTRE LE 1^{ER} AVRIL 2007 ET LE 31 MARS 2008.

POLITIQUES SUR LES DROGUES, RÉDUCTION DES MÉFAITS

Aux paliers domestique et international, des actions aveuglées par l'idéologie et par un mépris des faits et données ont été le point de mire d'une part considérable des efforts du Réseau juridique – et nous avons répondu par une contribution considérable aux travaux de recherche et de plaidoyer en matière de politiques sur les droits et de réduction des méfaits.

Au Canada, en octobre 2007, le Premier ministre – entouré des ministres de la Santé et de la Sécurité publique – a dévoilé la nouvelle **Stratégie nationale antidrogue** du gouvernement fédéral, qui fait planer la menace d'une « guerre aux drogues » répliquant celle des États-Unis et les préjudices qui en découlent. On a annoncé des fonds accrus pour les forces de l'ordre et pour les programmes de prévention et de traitement – trois des quatre éléments qualifiés de « piliers » qui composent plusieurs stratégies en matière de drogue, mais ici en l'absence flagrante du quatrième de ces piliers : la réduction des méfaits, qui inclut échange de seringue, traitement à la méthadone et initiatives d'injection supervisée. Le Réseau juridique a souligné cette absence par un communiqué de presse accusant le gouvernement de manœuvres politiques qui mettent des vies en jeu. Poussant

une coche plus loin, le ministre fédéral de la Justice a déposé aux Communes, le mois suivant, une loi visant à imposer des **peines minimales obligatoires pour certaines infractions liées à la drogue**. Promptement, le Réseau juridique a diffusé un autre communiqué, accompagné d'un document d'information mettant en relief les résultats désastreux des politiques états-uniennes sur les peines obligatoires – taux accrus d'incarcération d'utilisateurs de drogue non violents, entraînant des taux accrus d'infections transmissibles par le sang, comme le VIH et l'hépatite C (VHC).

De plus, le sort du **lieu supervisé pour l'injection (LSI)** à Vancouver est à nouveau en jeu. L'Insite a été créé en 2003, en vertu d'un permis initial de trois ans qui l'exempte de certaines lois pénales sur la drogue; ce permis a été jusqu'ici prolongé deux fois mais de manière temporaire, par le fédéral, sous des pressions publiques. Entre-temps, le fédéral a décrété un moratoire national sur l'octroi d'exemptions pour d'autres LSI, en prétendant que d'autres recherches sont nécessaires – malgré la publication, dans les revues médicales les plus renommées au monde, d'environ deux douzaines d'études soumises à l'examen des pairs, et faisant état de bienfaits de l'Insite tant pour les individus de sa clientèle que pour la

communauté avoisinante. Le Réseau juridique et d'autres militants pour la santé ont maintes fois critiqué le faux-fuyant invoqué par le fédéral. Pour l'Insite, la plus récente extension de permis expire en juin 2008; à moins d'un renouvellement de l'exemption ministérielle, l'Insite sera au pied du mur : fermer ses portes ou exposer ses clients et employés à la menace de poursuites pénales. Lui refuser une exemption ferait entorse aux conclusions non seulement d'un corpus exhaustif de recherche ainsi qu'aux conclusions d'un comité consultatif dont les membres ont été choisis par le gouvernement lui-même, et qui a confirmé l'utilité de l'Insite pour la santé et la réduction des méfaits – des constats publiés sans tambour ni trompette par le gouvernement à la fin d'un vendredi après-midi en avril 2008.

Ottawa fut la scène d'un autre affront à la réduction des méfaits, en juillet 2007, mais cette fois ce n'était pas sur la Colline parlementaire. Le conseil municipal de la Ville d'Ottawa a décidé de faire cesser la distribution de **trousses pour l'usage plus sécuritaire du crack**, par son unité de santé publique – une annulation qui a été condamnée par les militants pour la santé et les droits humains, tant au palier local à Ottawa qu'à travers le pays. En vue du débat du conseil municipal, le Réseau juridique a fait parvenir aux conseillers une lettre où il a démenti les dires du chef de police à l'effet qu'un tel programme était illégal. Après la décision, le Réseau juridique a répliqué par une lettre au maire, un communiqué qualifiant la décision d'« irresponsable » et « myope », et une lettre à l'éditeur de l'*Ottawa Citizen* où le vote du conseil était décrit comme « un recul pour la santé publique et les droits humains ». Et, grâce à la ténacité de la société civile, le programme a été rétabli à la fin de 2007, avec du financement de la province et de la communauté.

Le Réseau juridique a renforcé la recherche existante en matière de politiques sur la drogue, en publiant un trio de rapport sur les **obstacles à la réduction des méfaits au Canada** – où sont examinés les obstacles aux programmes de seringues, les préoccupations de droits humains liés à la prohibition des LSI, et l'impact des

pratiques policières sur l'accès à des services de santé.

Pour un public plus large, et international, le Réseau juridique a publié **Dependent on Rights**, un rapport avant-gardiste qui applique les principes des droits humains au traitement de la toxicomanie, et qui fournit un fondement au développement de normes internationales de pratiques pour ce domaine. Vu le rôle de premier ordre que jouent les pratiques d'injection de drogue, dans l'épidémie du VIH dans des pays de l'ex-URSS ainsi qu'en termes de violations de droits humains dans les approches au « traitement » de la toxicomanie, la préparation d'une version en russe de ce rapport offre une ressource d'importance majeure aux militants pour la santé et les droits humains dans cette région.

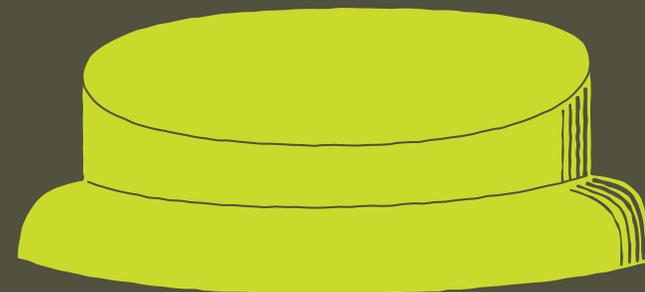
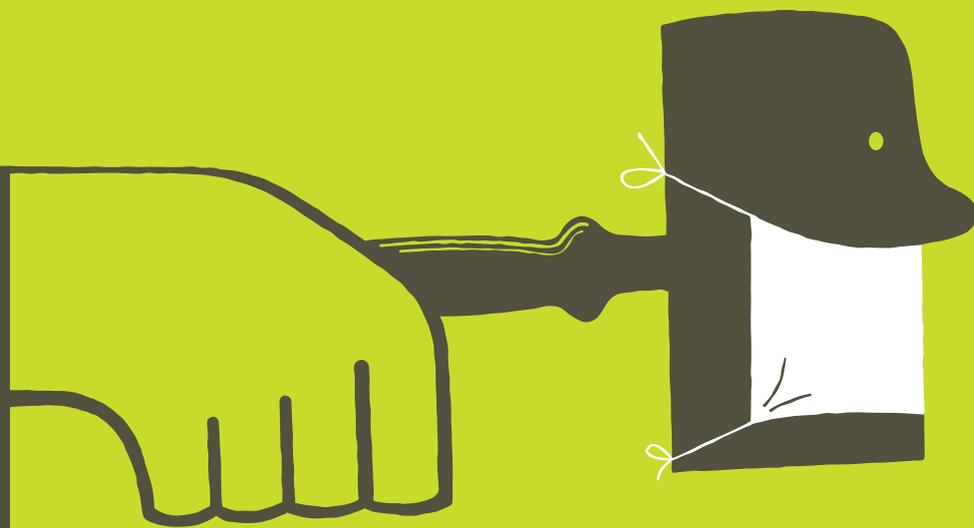
Toujours sur la scène mondiale – mais avec force pertinence domestique – le Réseau juridique a rétorqué à l'**Organe international de contrôle des stupéfiants (OICS)**, qui formulait dans son plus récent rapport annuel des critiques spéciales contre l'Insite et les programmes de trousses pour l'usage plus sécuritaire de crack en vigueur dans quelques villes canadiennes. Dans un communiqué diffusé mars 2008, le Réseau juridique a vilipendé l'OICS comme étant « dépourvu de bon sens, de raisonnement scientifique et d'orientation judicieuse pour les politiques publiques, dans ses positions à l'égard de la drogue », ajoutant qu'il fait montre d'une incompréhension fondamentale des lois. (L'OICS prétend que les lieux supervisés pour l'injection contreviennent à des traités onusiens sur la drogue, faisant fi des conclusions des propres conseillers juridiques des Nations Unies.) Le Réseau juridique a également contribué à un rapport de l'International Drug Policy Consortium qui aborde et dénonce le mépris de l'OICS pour les considérations des droits de la personne.

Dans divers pays de l'ex-URSS, le Réseau juridique a été tout aussi actif à promouvoir une approche de droits humains, en matière de politiques sur la drogue et de réduction des

JUGEMENT DÉFICIENT

DANS UN PROCÈS POUR AGRESSION SEXUELLE, UN JUGE DE L'ONTARIO ORDONNE QUE LE PLAIGNANT, QUI VIT AVEC LE VIH ET LE VHC, PORTE UN MASQUE À LA BOUCHE OU LIVRE SON TÉMOIGNAGE À PARTIR D'UNE AUTRE SALLE.

ACTION : Le Réseau juridique et l'HALCO déposent une plainte officielle au Conseil de la magistrature de l'Ontario, demandant une enquête appropriée de la conduite du juge; et le Réseau juridique parle de l'affaire dans 6 entrevues radio ou télé et 15 articles de journaux; le Réseau juridique et l'HALCO déposent une demande à l'Institut national de la législature, pour envisager de donner aux juges une formation sur le VIH et les droits humains.



méfaits. Avec l'appui du Programme international de développement de la réduction des méfaits de l'Open Society Institute, nous avons travaillé à développer la capacité de militants, fournisseurs de services, responsables des politiques et experts en droit, dans la région, en vue d'établir des lois et politiques sur la drogue qui tiennent compte des droits humains et qui appuient les services de réduction des méfaits. En **Russie**, nous avons collaboré avec le Russian Harm Reduction Network, pour réaliser des séances de formation en droit et droits humains, et pour soutenir à l'aide d'une analyse juridique technique son projet de prévention des surdoses. Nous avons aussi travaillé avec l'organisme moscovite Transatlantic Partners Against AIDS, auquel nous avons fourni une expertise légale relative au droit à la santé, de même qu'une analyse fondée sur les droits humains en ce qui a trait à l'imposition de traitements de la toxicomanie à des adolescents.

Ailleurs dans la région, le Réseau juridique a partagé son expertise avec des activistes de la **Géorgie**, par une analyse des lois sur la drogue aux États-Unis, au Royaume-Uni et dans des pays de l'Union européenne, afin d'éclairer leurs discussions avec les membres du Parlement géorgien qui procèdent à une révision des lois du pays sur la drogue. De plus, nous avons eu des réunions d'échange professionnel et de perfectionnement des compétences, avec Alternative Georgia ainsi que le Georgian Harm Reduction Network; et nous avons présenté un exposé lors du congrès national de la Géorgie sur la réduction des méfaits, pour une discussion sur des modèles de lois efficaces en réponse au VIH et à la drogue, et misant sur les droits humains et des pratiques de santé publique fondées.

Par ailleurs, le Réseau juridique contribue à une initiative en cours de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDD), qui vise à améliorer la prévention et les soins pour le VIH dans des populations vulnérables de cinq **républiques d'Asie centrale et en Azerbaïdjan**. La participation du Réseau juridique consiste notamment en l'évaluation et l'analyse de lois,

normes et politiques dans chacun des pays, en collaboration avec une équipe nationale d'évaluation dont font partie des parlementaires, d'autres représentants gouvernementaux et des représentants du domaine de l'application des lois. Nous avons développé un outil détaillé d'évaluation nationale et réalisé une semaine de formation à Almaty, Kazakhstan, pour les équipes, à l'aide de notre *Loi modèle sur l'usage de drogue et le VIH/sida* (2006) comme point de départ des discussions. Le but du projet est de créer un contexte régional de politiques appropriées, pour l'expansion des mesures de prévention et de soins du VIH pour les détenus et les personnes qui font usage de drogue par injection. Le Réseau juridique contribue aux évaluations nationales et prépare un rapport final de synthèse qui inclura des recommandations d'amendements aux lois et politiques nationales.

Pour en savoir plus, consultez www.aidslaw.ca/drogues.

PRISONS

Le refus de mesures efficaces de prévention et de soins aux détenus est une atteinte à leur droit à la santé qui est reconnu dans le *Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels*. Depuis ses débuts, le Réseau juridique place parmi ses priorités de travail le plaidoyer pour des réponses au VIH en prison qui soient fondées sur les données et sur les droits humains.

En 2007, nous avons travaillé avec le Réseau d'action et de soutien des prisonniers et prisonnières vivant avec le VIH/sida (PASAN) à la complétion d'un vaste projet national de recherche visant à renforcer la prévention, les soins et traitements ainsi que le soutien, en prison, relativement au VIH et au VHC. Le rapport conjoint – *Temps dur* – présente l'argumentation de santé publique et des droits de la personne, à l'appui de tels programmes, y compris des mesures de réduction des méfaits, dans les systèmes carcéraux du Canada. En intégrant un examen complet des politiques en vigueur dans les systèmes carcéraux de partout au Canada et en décrivant des exemples de programmes

adéquats ou prometteurs qui sont déjà en œuvre, le rapport est un autre instrument pour aider les gouvernements, organismes communautaires, employés de prison et détenus, à formuler des politiques et à réaliser des programmes propices à la santé des détenus et, à terme, à la santé des communautés où ils retournent.

Le Réseau juridique a été invité par le *Journal de l'Association médicale canadienne (JAMC)* à préparer un commentaire pour une publication simultanée de deux nouvelles études sur la prévalence du VIH, du VHC et des facteurs de risque parmi les détenus en Ontario et au Québec. Notre texte mettait en relief le vaste corpus de données ainsi que les obligations des gouvernements à l'égard de la santé et des droits humains des détenus placés sous leur garde, puis lançait un appel urgent à réduire le risque de transmission de pathogènes en introduisant des programmes d'échange de seringues en prison et en restaurant le programme de salons de tatouage plus sécuritaire que venait d'avorter quelques mois plus tôt le ministre fédéral de la Sécurité publique. Le Réseau juridique a diffusé un communiqué de presse au moment de la sortie du numéro du JAMC, ce qui a attiré une attention considérable sur les problèmes, tant dans les médias électroniques que dans la presse.

En décembre 2007, le Comité indépendant d'examen du Service correctionnel du Canada a publié un rapport intitulé *Pour une sécurité publique accrue*, formulant des recommandations qui ne tiennent pas compte des meilleures données disponibles et qui vont à l'encontre de principes des droits humains. Le Réseau juridique a répondu à ces positions par un mémoire qu'il a transmis au ministre fédéral de la Sécurité publique, exprimant des préoccupations devant le rapport dudit comité. En particulier, nous avons exprimé notre opposition à la recommandation du comité d'amender la loi fédérale afin d'exiger le test obligatoire des détenus à leur admission en détention, de même qu'à la suite d'exposition professionnelle d'employés de prison à des liquides corporels. Signalant les niveaux extrêmement faibles de risque ainsi que

l'inefficacité démontrée du test obligatoire en situation d'exposition professionnelle, nous avons mis en relief par ailleurs les grossières violations de la vie privée et de l'intégrité physique que comporterait une telle mesure. Nous avons également critiqué l'échec complet du comité à recommander des interventions pratiques et d'efficacité démontrée pour améliorer la sécurité publique en réduisant la propagation d'infections dans les établissements correctionnels.

Hors Canada, le Réseau juridique a dirigé l'organisation d'une très fructueuse **réunion internationale** sur le VIH et le VHC en prison, en parallèle à la 18^e Conférence internationale sur la réduction des méfaits, à Varsovie, en mai 2007; près de 150 personnes y ont participé. En **Ukraine**, nous avons souligné l'importance de la santé et des droits humains des détenus, dans un atelier de deux jours sur le VIH et le VHC en prison, réunissant des représentants correctionnels et gouvernementaux ainsi que des membres de la société civile. Par le passé, le Réseau juridique avait convenu d'une entente avec le département correctionnel ukrainien pour l'amorce de deux programmes de seringues en prison, mais la transposition de cette entente dans la réalité, à l'encontre de l'inaction politique, demeure un point de mire d'efforts de plaidoyer. En **Géorgie**, nous avons réalisé une évaluation de la situation du VIH, du VHC et de l'usage de drogue en prison, nous avons rencontré des responsables des prisons, des représentants des ministères de la Santé et de la Justice ainsi que d'associations non gouvernementales et d'agences internationales. D'importants documents ont été traduits en géorgien et nous poursuivons les efforts pour impliquer et faire bouger les décideurs.

Pour en savoir plus, consultez www.aidslaw.ca/lesprisons.

DROITS DES FEMMES

Dans une grande partie du monde, les femmes sont rendues vulnérables au VIH en raison d'iniquités sexospécifiques qui sont créées ou aggravées par des lois, coutumières ou



**DÉNI
COMPLET**

**LE GOUVERNEMENT CANADIEN
S'ÉCARTE DE LA SCIENCE ET BRANDIT
LA RHÉTORIQUE, DANS UNE NOUVELLE
« STRATÉGIE NATIONALE ANTIDROGUE ».**

ACTION : Le Réseau juridique critique vivement la résistance idéologique du gouvernement fédéral à l'égard de l'Insite et d'autres mesures éprouvées de réduction des méfaits; il diffuse régulièrement des communiqués et commentaires de journaux; appuie les efforts judiciaires pour garder l'Insite ouvert; et dénonce des lois à l'états-unienne instaurant des peines minimales obligatoires pour des infractions liées à la drogue; s'unit à des militants locaux pour s'opposer à la myopie irresponsable de la Ville d'Ottawa qui annulait l'initiative pour un usage plus sécuritaire de crack, prépare une analyse juridique déboulonnant les affirmations policières à l'effet que ces programmes sont illégaux, puis le programme est rétabli avec des fonds de la province et l'appui du public.



« LE RÉSEAU JURIDIQUE EST – ET A TOUJOURS ÉTÉ – UN EXCELLENT ALLIÉ.
PLUSIEURS D'ENTRE NOUS SE SENTENT RASSURÉES DE SAVOIR CELA. »

—JENN CLAMEN, AGENTE DE LIAISON ET COORDONNATRICE À LA MOBILISATION, STELLA, MONTRÉAL

promulguées par l'État. Quoique possiblement insuffisantes, des réformes du droit, afin de protéger et de permettre le plein exercice des droits des femmes, sont nécessaires afin de répondre efficacement à la pandémie. Cependant, au delà de tous les engagements rhétoriques à l'égalité des femmes et à leur habilitation, les aspects concrets d'une réforme légale dans ce domaine requièrent un degré de spécificité au sujet de laquelle peu de recherche existe.

Pour contribuer à combler cette lacune, le Réseau juridique a raffiné son travail de développement d'une **loi modèle relative aux droits des femmes**. Cet outil, qui sera lancé en 2008, servira de manuel de référence pour les pays qui souhaitent développer des lois fondées sur les droits, dans quatre domaines : viol et agression sexuelle, violence domestique, propriété (y compris héritage) et famille. Par des alliances stratégiques avec des activistes de la société civile subsaharienne et par l'adaptation de la ressource aux besoins de ressorts donnés, le Réseau juridique contribuera à des efforts concrets de réforme du droit visant à habiliter les femmes et à réduire leur vulnérabilité au VIH et aux violations de droits humains qui catalysent la pandémie parmi elles.

Nous avons organisé deux réunions consultatives à Johannesburg, en Afrique du Sud, avec des expertes régionales d'une douzaine de pays africains ainsi que des partenaires internationaux comme l'ONUSIDA; les deux consultations ont été d'excellentes occasions d'analyser minutieusement l'ébauche de loi modèle et de la consolider, avant sa publication. Nous avons aussi présenté un exposé sur cette future référence lors d'une consultation technique de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) portant sur les questions sexospécifiques, le droit à la propriété et la subsistance à l'ère du sida.

Même au stade pré-publication, notre document est utilisé pour aider à des réformes du droit national pour le progrès des droits des femmes. Le Réseau juridique collabore avec le

Botswana Network of Ethics, Law and HIV/AIDS (BONELA) à des activités axées sur la réforme d'un projet de loi à l'étude au Parlement du Botswana, relativement à la violence domestique. Le BONELA et le Réseau juridique ont transmis aux parlementaires une analyse du projet de loi dans la perspective des droits humains, et proposé des amendements pour en rehausser l'efficacité, ce qui a pavé la voie à une implication au cours des prochains mois.

Pour en savoir plus, consultez www.aidslaw.ca/femmes.

TRAVAIL SEXUEL

Les droits humains des travailleuses et travailleurs sexuels, notamment leur droit d'exercer le gagne-pain de leur choix – et leur droit à la sécurité au travail – sont régulièrement bafoués par les gouvernements et les forces d'application de la loi, de par le monde.

En avril 2007, l'ONUSIDA a publié une ébauche de *Guidance Note: HIV and Sex Work* qui a suscité des préoccupations chez plusieurs observateurs, en raison de son silence quant aux **droits humains des travailleuses et travailleurs sexuels** et de l'absence de proposition de mesures concrètes pour assurer à ces personnes l'universalité d'accès à des mesures complètes de prévention du VIH – faisant fi implicitement de l'insistance antérieure de l'ONUSIDA sur l'amélioration de la situation des travailleuses et travailleurs sexuels en les habilitant à exercer un contrôle sur leurs conditions de travail. Le Réseau juridique a préparé un commentaire détaillé – qui a reçu l'appui de 49 organismes des domaines du VIH/sida et du travail sexuel, des quatre coins du monde; on y signale des écarts de la *Guidance Note* en rapport avec des déclarations précédentes de l'ONU sur le sujet. Le commentaire offre aussi une analyse approfondie des manières par lesquelles la *Guidance Note* pourrait être néfaste aux efforts internationaux et au palier des pays qui visent à protéger et à promouvoir les droits des travailleuses et travailleurs sexuels – notamment un point de mire malavisé sur l'objectif de réduction de la demande de services sexuels

à titre de stratégie de prévention du VIH. Comme alternative, le document transmis par le Réseau juridique a présenté un aperçu de ce en quoi devraient consister des approches fondées sur les droits, pour répondre au risque de VIH auquel est exposée cette population. Au bout du compte, vu notamment les interventions d'un réseau mondial d'activistes pour les droits des travailleuses et travailleurs sexuels, l'instance de gouvernance de l'ONUSIDA (le Conseil de coordination de programme) a décidé de retirer à la *Guidance Note* le statut de document public, et de le classer comme un document « interne ». L'inquiétude persiste toutefois que les idées proposées dans le document continuent d'influencer les politiques de l'ONUSIDA, et que le document continue de circuler au palier des pays et de compliquer davantage les efforts de protection et de promotion des droits humains des travailleuses et travailleurs sexuels à l'aide de changements aux lois, politiques et programmes domestiques.

Pour en savoir plus, consultez
www.aidslaw.ca/travailsexuel.

ACCÈS MONDIAL AUX TRAITEMENTS

La loi marche mal, des vies s'envolent.

Le Réseau juridique a persisté dans ses efforts pour désespérer les lourdes dispositions du **Régime canadien d'accès aux médicaments** – la loi de 2004 qui vise à permettre à des fabricants canadiens de médicaments génériques d'exporter des versions à meilleur prix à des pays en développement. En janvier 2007, le Réseau juridique a soumis un mémoire technique au gouvernement fédéral dans le cadre de l'examen prévu dans la loi. Nous avons aussi témoigné, en avril 2007, aux audiences du Comité permanent de l'industrie, de la science et de la technologie, afin de présenter nos 13 recommandations pour que la loi finisse par être utile.

Le jour de notre témoignage au Comité, nous avons donné une conférence de presse sur la Colline parlementaire, en collaboration avec Médecins Sans Frontières, afin d'expliquer la nécessité de réformes à la loi et de présenter

une manière d'y arriver. La même semaine, le Réseau juridique et l'Institut Nord-Sud (INS) ont été les hôtes d'une consultation d'experts qui a réuni plus de 60 participants du monde entier, pour parler des règles sur la propriété intellectuelle ainsi que d'accès à des médicaments abordables pour les millions de gens qui en ont besoin dans les pays en développement. Les participants étaient notamment des responsables de l'approvisionnement en médicaments et des militants pour la santé, de divers pays en développement, des représentants de fabricants génériques canadiens ainsi que d'agences internationales comme l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme, de même que des experts notoires en matière de politiques dans ce domaine et des représentants de divers ministères canadiens. Le Réseau juridique et l'INS ont partagé les principales conclusions de cette consultation d'experts, qui incluaient l'appui à diverses réformes proposées pour le Régime, dans un autre mémoire à l'intention des ministres fédéraux de l'Industrie et de la Santé.

Mi-décembre 2007, quelques heures avant un long congé pour les parlementaires, le gouvernement a finalement déposé, avec un important retard, son rapport sur les conclusions de l'examen du Régime. Tristement, malgré les avis d'experts et l'expérience de trois ans sans aucune exportation de médicaments, le gouvernement a conclu qu'il était trop tôt pour envisager des amendements et il a proposé de plutôt poursuivre ses efforts de dissémination d'information sur le Régime aux pays en développement. Malgré le moment inopportun de la sortie du rapport, le Réseau juridique est parvenu à communiquer avec des journalistes importants afin d'assurer qu'il y ait une certaine couverture médiatique du refus d'agir choisi par le gouvernement.

Entre-temps, vint la nouvelle d'une percée : en juillet 2007, le **Rwanda** a notifié l'OMC de son intention d'importer au cours de deux ans plus de 15 millions de comprimés d'un médicament

ÉPIDÉMIE LÉGISLATIVE

UNE DANGEREUSE « LOI TYPE » SUR LE VIH SE PROPAGE EN AFRIQUE DE L'OUEST ET DU CENTRE, CONTAMINANT LES LOIS NATIONALES EN LA MATIÈRE, DANS PLUSIEURS PAYS DE CETTE RÉGION, ET IMPLIQUANT DES VIOLATIONS POSSIBLES DES DROITS HUMAINS.

ACTION : Le Réseau juridique prépare pour l'ONUSIDA une analyse de la loi type, dans la perspective des droits humains; il éduque et mobilise la société civile régionale et internationale; il prépare des amendements concrets et éduque les parlementaires dans la région; et réussit à convaincre les auteurs de la loi type initiale d'en réviser les éléments inappropriés.



anti-sida générique du fabricant canadien Apotex. Il s'agissait d'une étape cruciale au recours au Régime. En septembre 2007, le Régime a donc été utilisé pour accéder à la demande de licence obligatoire déposée par Apotex – il s'agit d'une première mondiale dans l'utilisation du mécanisme concocté par les pays membres de l'OMC quatre ans plus tôt. Et, au moment d'imprimer les présentes (mai 2008), d'autres progrès viennent d'être annoncés : à la suite d'un appel d'offres du Rwanda, c'est Apotex qui a remporté le contrat; le fabricant s'attend d'exporter son premier lot de médicaments avant la fin de 2008.

Cette réussite isolée ne contredit pas que le Régime a besoin de réformes. Le délai et la somme d'efforts requis d'un fabricant de produits génériques ainsi que de la société civile canadienne, voire internationale, pour en arriver là, indiquent clairement que le Régime – à l'instar du mécanisme sous-jacent de l'OMC qu'il incarne – n'offre pas la solution simple et conviviale dont les pays en développement ont besoin pour avoir un accès soutenu à des médicaments abordables. Vu le manque de disposition de l'actuel gouvernement canadien minoritaire de proposer des amendements, le Réseau juridique a entrepris de rencontrer des parlementaires afin de discuter de la possibilité de dépôt de propositions législatives par des membres de l'opposition.

Pour en savoir plus, consultez www.aidslaw.ca/traitements.

TEST DE SÉRODIAGNOSTIC DU VIH

Outre la publication d'une série de 12 feuillets d'information mis à jour, qui abordent une vaste gamme d'enjeux liés au test du VIH au Canada, le Réseau juridique a publié *Prévenir et protéger*. Fondé sur les meilleures données disponibles sur l'expérience du test de sérodiagnostic, de même que sur les principes des droits humains et l'issue des discussions d'un atelier national organisé par le Réseau juridique, ce rapport examine les développements en matière de test de sérodiagnostic au Canada et les inquiétudes qu'ils soulèvent, en plaçant un point de mire

particulier sur les implications de droits humains de l'introduction prévue d'une trousse de test rapide ainsi que des politiques de test de routine dans certains ressorts – la procédure de test avec « option de refus » pour les femmes enceintes, qui accroît le risque de test sans un consentement éclairé et affirmatif.

Aussi encore très présent à l'ordre du jour du Réseau juridique : l'invasion graduelle de lois sur le test obligatoire. Depuis 2001, quatre provinces canadiennes (Ontario, Nouvelle-Écosse, Alberta et Saskatchewan) ont promulgué des lois prévoyant qu'une personne puisse être testée contre sa volonté – et que le résultat soit divulgué à autrui – en cas d'exposition professionnelle ou à la suite d'un crime allégué. En mars 2008, une loi similaire était prévue dans une cinquième province, le Manitoba, et le Réseau juridique se préparait encore une fois à être l'une des rares voix à dénoncer de telles lois.

Vu la tendance, nous avons publié deux importants documents sur la question du **test obligatoire** – un feuillet de questions/réponses sur les éléments fréquents d'interrogation concernant de telles lois, de même qu'un livret intitulé *Force excessive*, qui présente un aperçu de chacune des lois provinciales ainsi qu'un commentaire sur les raisons du caractère injustifié de telles mesures. Le test administré sous la coercition porte atteinte aux droits des personnes testées – en particulier le droit à l'intégrité physique et à la confidentialité –, à un degré qui dépasse les bienfaits limités que peut en tirer la personne qui affirme avoir été exposée à ce qui, dans presque tous les cas, est un risque infinitésimal.

Pour en savoir plus, consultez www.aidslaw.ca/test.

DROIT PÉNAL

Des ressorts, partout dans le monde et de plus en plus en Afrique, cèdent à une tendance inquiétante vers des lois et poursuites de **criminalisation de la transmission du VIH**. Sur l'invitation du secrétariat de l'ONUSIDA et du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), le Réseau juridique a

« IL EST TOUJOURS FORMIDABLE QU'UN REPRÉSENTANT DU RÉSEAU JURIDIQUE CANADIEN VIH/SIDA SOIT PRÉSENT À UNE RÉUNION SUR LES DROITS HUMAINS, LE DROIT ET LE VIH. ILS SONT TOUJOURS TRÈS ARTICULÉS, SOLIDES SUR LE CONTENU, PASSIONNÉS, CONSTRUCTIFS ET EFFICACES POUR FAIRE PROGRESSER L'ORDRE DU JOUR VERS LA PROTECTION DES DROITS HUMAINS EN RÉPONSE AU VIH. »

—SUSAN TIMBERLAKE, SENIOR HUMAN RIGHTS AND LAW ADVISER, UNAIDS SECRETARIAT

contribué à titre d'expert, à une consultation internationale de trois jours sur la criminalisation, fin 2007, à Genève. Les participants – notamment des parlementaires, juges, experts en droit pénal, personnes vivant avec le VIH/sida et représentants de la société civile et d'agences de l'ONU – ont discuté des limites d'une application appropriée de lois pénales à des cas de transmission du VIH ou d'exposition à l'infection, du point de vue de la santé publique et des droits humains. Le Réseau juridique prépare un rapport de référence pour l'ONUSIDA, afin de fournir une analyse détaillée des arguments contre un recours trop large au droit pénal; de plus, il porte conseil à l'ONUSIDA dans le développement d'un document de politiques. Dans le même domaine, l'analyse de droits humains préparée par le Réseau juridique relativement aux lois sur le VIH dans sept pays d'Afrique de l'Ouest abordait de nombreux articles pertinents à la criminalisation (voir « Loi type », ci-dessous).

Au pays, les **affaires pénales dans les cours canadiennes** ne donnent pas grand signe de ralentissement; le Réseau juridique a donc répondu à un nombre croissant de demandes d'information d'organismes de première ligne ainsi que de journalistes. Des employés et des consultants du Réseau juridique ont présenté des exposés un peu partout au pays – d'un colloque à la Faculté de droit de l'Université de la Colombie-Britannique, à un forum organisé à l'occasion de la Journée mondiale du sida pour plus de 200 personnes vivant avec le VIH/sida venues des quatre coins du Québec (un événement organisé conjointement à l'assemblée annuelle de la coalition provinciale qu'est la COCQ-sida), en passant par des ateliers pour les participants à un sommet ontarien sur la santé des hommes gais.

Le Réseau juridique affirme depuis plusieurs années la nécessité de meilleures données sur les répercussions de telles poursuites pénales sur les personnes vivant avec le VIH et sur la santé publique, afin d'outiller les militants de la communauté et d'informer les responsables des politiques ainsi que les juges. Par conséquent,

nous avons collaboré cette année avec des chercheurs des universités de Windsor et d'Ottawa à développer une recherche de trois ans, que finance maintenant l'Ontario HIV Treatment Network (OHTN), afin d'examiner ces questions.

Pour en savoir plus, consultez www.aidslaw.ca/droitcriminel.

« LOI TYPE »

Le Réseau juridique a continué son travail en Afrique de l'Ouest et du Centre afin de contrer l'étalement de **lois néfastes en matière de VIH**, qui ont été basées sur la « loi type » lacunaire de N'djamena – rédigée en 2004 par AWARE-HIV/AIDS (*Action for the West Africa Region*).

Les lois types sont un outil relativement commun pour la réforme du droit; il s'agit d'élaborer un « modèle » de législation que chaque ressort est libre de modifier et d'adapter. Si une loi type est éclairée par une juste considération des droits humains, elle peut présenter l'avantage de partager des « pratiques exemplaires » et celui d'éviter de « réinventer la roue » dans plusieurs ressorts. Une loi type défailante, cependant, peut se propager comme un virus dans toute une région.

La « loi type » de N'djamena en est un exemple. Bien qu'elle soit présentée comme priorisant les droits humains, la loi type s'écarte en fait du droit international des droits humains ainsi que des *Directives internationales sur le VIH/sida et les droits de la personne*, dans plusieurs articles. Elle comporte par ailleurs de graves omissions; notamment, elle est silencieuse au sujet des droits des femmes, de même que des détenus, et par manque de précision elle pave la voie à une vaste criminalisation de l'exposition au VIH. Pire, au moins sept pays de la région l'ont déjà utilisée comme point de départ pour leurs lois nationales sur le VIH, et six autres soit en voie de le faire.

Constatant le besoin d'agir, le bureau régional de l'ONUSIDA en Afrique de l'Ouest a mandaté le Réseau juridique de préparer une analyse, dans la perspective des droits humains, de la loi type ainsi que des sept lois nationales adoptées.

« COMME TOUJOURS, J'AI RÉELLEMENT APPRÉCIÉ LA LECTURE DU PLUS RÉCENT NUMÉRO DE LA REVUE. CELA A ÉLARGI MA PENSÉE ET M'A INFORMÉE ET ÉDUQUÉE SUR DIVERS ENJEUX ET AMÉLIORERA CERTAINEMENT MON TRAVAIL. »

—GAIL LINKLATER, COORDONNATRICE DES SERVICES DE SOUTIEN, AIDS THUNDER BAY

Nous avons présenté nos conclusions lors d'une réunion de plus de 50 parlementaires de la région ainsi que de représentants de la société civile, à Dakar, au Sénégal, en juillet 2007. D'autres ressources préparées par le Réseau juridique afin de rehausser la sensibilisation et de fournir une assistance technique incluaient un document de recherche analysant les préoccupations de droits humains soulevées par les nouvelles lois, et un article de premier plan publié en trois langues dans le numéro de décembre 2007 de la *Revue VIH/sida, droit et politiques*.

Le plaidoyer du Réseau juridique devant la loi type de N'djamena continue de porter fruit. L'équipe de rédaction sénégalaise a amendé son projet de loi en se fondant sur les commentaires du Réseau juridique et de l'ONUSIDA; un phrasé de rechange préparé par le Réseau juridique est utilisé par l'ONUSIDA afin de faire pression pour des interventions semblables dans des projets de lois d'autres pays de la région; et AWARE-HIV/AIDS, en réponse à des pressions d'intervenants outillés de la recherche du Réseau juridique, a accepté un processus de révision de sa loi type à ne pas imiter.

REVUE VIH/SIDA, DROIT ET POLITIQUES

33 numéros. 14 ans. Une ressource sans pareil.

La *Revue VIH/sida, droit et politiques*, revue-phare du Réseau juridique, a continué de fournir des analyses et des résumés de développements d'actualités dans le domaine des politiques liées au VIH/sida et de promouvoir l'échange d'information, d'idées et d'expériences, non seulement au Canada mais à l'échelle internationale. La *Revue* est la seule publication au monde à poursuivre un tel mandat, et la seule ressource de ce type publiée en français et en anglais, pour les intervenants de première ligne, les militants et les responsables des politiques.

La publication de trois numéros a inclus un numéro double (décembre 2007) qui était le premier numéro trilingue, un pas important pour élargir le bassin aux pays où l'on parle russe; les articles clés ont porté sur l'examen de divers enjeux de droits humains, des tribunaux de

traitement de la toxicomanie au Canada, à l'expansion de la circoncision masculine comme mesure de prévention du VIH.

Produite avec une collaboration partielle de l'American Bar Association depuis 2006, la *Revue* a maintenant la collaboration additionnelle de l'Initiative droit et santé (LAHI) de l'Open Society Institute – soulignée par une série d'articles sur des interventions pilotées par la LAHI en Afrique et dans des pays de l'ex-URSS.

Pour en savoir plus, consultez
www.aidslaw.ca/revue.

AUTRES FAITS SAILLANTS

CARAÏBE

En septembre, le Réseau juridique a co-animé en République dominicaine un atelier à l'intention de militants du domaine du VIH et des droits humains de la Caraïbe. La rencontre de trois jours était organisée par le bureau régional du PNUD et la **Caribbean Vulnerable Communities Coalition (CVC)**, une coalition d'organismes et d'individus œuvrant à des services de prévention du VIH, de soins, de traitement et de soutien fondés sur les droits. Venant d'une dizaine de pays de la région, les participants ont utilisé des études de cas sur l'accès aux traitements et sur les droits de diverses populations vulnérables pour stimuler la discussion sur des stratégies de plaidoyer aux paliers régional et national.

RESSOURCE WEB SUR LES DROITS HUMAINS, LE DROIT ET LE VIH/SIDA

Grâce à l'appui financier de l'ONUSIDA et du PNUD, et à la lumière de consultations tenues lors d'une rencontre internationale à Toronto, à la veille du XVI^e Congrès international sur le sida, le Réseau juridique innove par le développement d'une ressource Web unique qui renfermera une information des plus pertinentes et de première qualité sur les enjeux juridiques et de droits humains liés au VIH, et qui reliera des militants du domaine du VIH et des droits humains à travers le monde. Cette ressource multilingue,

qui permettra aux usagers de partager du matériel, sera dirigée par un coordonnateur de projet à temps plein et soutenue par un comité consultatif d'experts. Son lancement est prévu au milieu de 2009.

IMMIGRATION ET SÉJOUR

Depuis le début de l'épidémie de VIH, des gouvernements et le secteur privé ont établi des restrictions de voyage pour les personnes séropositives au VIH qui souhaitent entrer dans un pays ou y rester. À l'heure actuelle, plus de 70 pays imposent des restrictions de voyage qui sont discriminatoires à l'endroit des personnes vivant avec le VIH.

Le Réseau juridique prend part à une **cellule internationale de réflexion** créée par l'ONUSIDA afin d'attirer l'attention sur la problématique des limitations de voyage liées au VIH, aux paliers national et international, et de travailler à leur élimination. Le Réseau juridique a fourni une expertise fondée sur ses efforts visant à ce que le Canada élimine de son formulaire de demande de séjour temporaire l'exigence injustifiée et inutile de divulgation de la séropositivité au VIH.

Plus près d'ici, le Réseau juridique est co-chercheur d'une étude financée par l'OHTN, qui vise à évaluer l'à-propos de critères utilisés par Citoyenneté et Immigration Canada pour déterminer l'« **inadmissibilité médicale** » de requérants à la résidence permanente au Canada. À l'heure actuelle, des candidats séropositifs au VIH, autres que des réfugiés ou certains membres de la famille parrainés par un citoyen canadien ou un résident permanent, sont exclus systématiquement parce qu'ils risquent d'entraîner au cours des prochaines années un « fardeau excessif » sur les services sociaux et de santé financés par le gouvernement; et leurs contributions potentielles à la société canadienne ne sont pas prises en compte. Le projet de recherche examinera minutieusement la politique – et en particulier les critères spécifiques et surannés servant à estimer la demande de services – à la lumière des normes actuelles de traitement du VIH et des droits humains.

DROITS DES PERSONNES GLBT

Grâce à un partenariat continu avec ARC International, le Réseau juridique est en mesure de poursuivre son plaidoyer auprès de l'ONU. En tant qu'organisme non gouvernemental doté du statut consultatif auprès du Conseil économique et social de l'ONU, le Réseau juridique a inscrit comme représentant accrédité un militant pour les droits humains de l'organisme ARC, qui intervient à Genève auprès du **Conseil des droits de l'homme**, du Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme et de diverses délégations de pays, sur une variété de questions liées au VIH et aux personnes gaies, lesbiennes, bisexuelles et transgenre (GLBT). Le Réseau juridique continue aussi sa collaboration avec l'un des organismes chefs de file du plaidoyer sur le sida et les droits humains en **Chine**, le Beijing Aizhixing Institute of Health Education, et son réseau de partenaires communautaires à travers le pays. Financé par l'Agence canadienne de développement international, par le biais de la Société canadienne de santé internationale et de la Coalition interagence sida et développement, le projet fournit de l'information sur la prévention du VIH et les droits humains aux hommes gays et autres hommes ayant des rapports sexuels avec des hommes, en Chine.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DE 2007

C'EST À TORONTO, ONTARIO, QU'ONT EU LIEU LES ASSEMBLÉES GÉNÉRALES ANNUELLES CONJOINTES ET LES ATELIERS DE PERFECTIONNEMENT DU RÉSEAU JURIDIQUE ET DU GROUPE DE TRAVAIL CANADIEN SUR LE VIH ET LA RÉINSERTION SOCIALE, LES 10 ET 11 JUIN 2007. PLUS DE 100 PERSONNES ONT ASSISTÉ À LA CÉRÉMONIE D'OUVERTURE, QUI A DONNÉ LIEU À LA REMISE DES PRIX DE L'ACTION CONTRE LE VIH/SIDA ET POUR LES DROITS HUMAINS.

Les Prix ont été décernés à deux lauréats canadiens : Mme Ruth Carey et la HIV & AIDS Legal Clinic (Ontario) [HALCO]. Dans son discours d'acceptation, Mme Carey, qui a été directrice générale de l'HALCO pendant près d'une décennie (jusqu'en 2007), a parlé avec passion et d'un point de vue personnel de la lutte pour les droits humains des personnes vivant avec le VIH.

« Jour après jour, a-t-elle dit, j'ai vu le courage et la noblesse de personnes vivant avec le VIH/sida venues demander l'aide dont elles ont besoin pour bâtir une vie meilleure. Je crois que je n'aurai jamais un si grand privilège pour le reste de ma vie. »

Le directeur général actuel de l'HALCO, Ryan Peck, a accepté le Prix décerné à l'organisme en reconnaissance de son mandat continu de fournir des services juridiques aux personnes séropositives

au VIH ayant un revenu faible et de défendre plus généralement les droits humains des personnes confrontées aux nombreux défis juridiques du VIH/sida. La HALCO est jusqu'ici la seule clinique en son genre au Canada.

L'événement incluait aussi une discussion de panel sur les réponses communautaires de droits humains au VIH/sida au Canada et ainsi qu'un atelier de perfectionnement des compétences du Réseau juridique sur l'application des normes des droits humains au traitement de la dépendance à la drogue.

Pour plus d'information sur l'a.g.a. de 2008, qui se tiendra les 16 et 17 juin à Ottawa, consultez www.aidslaw.ca/aga.

FAITS ET CHIFFRES

**CES QUELQUES FAITS ET CHIFFRES PRÉSENTENT UN APERÇU DES ACTIVITÉS
DU RÉSEAU JURIDIQUE ENTRE LE 1^{ER} AVRIL 2007 ET LE 31 MARS 2008.**

NOMBRE APPROXIMATIF D'ARTICLES
IMPRIMÉS DANS LESQUELS DES
EMPLOYÉS DU RÉSEAU JURIDIQUE
ONT ÉTÉ CITÉS

125+

NOMBRE DE COMMUNIQUÉS DIFFUSÉS PAR LE RÉSEAU JURIDIQUE SUR DIVERS ENJEUX DE DROITS HUMAINS

14
40+

NOMBRE APPROXIMATIF D'ÉMISSIONS
DE TÉLÉVISION ET DE RADIO OÙ DES
EMPLOYÉS DU RÉSEAU JURIDIQUE ONT
ÉTÉ VUS ET ENTENDUS

187

NOMBRE DE DEMANDES
DE MÉDIAS REÇUES
AU RÉSEAU JURIDIQUE

25
500+

NOMBRE DE RAPPORTS, LIVRETS, FEUILLETS
D'INFORMATION, DOCUMENTS D'INFORMATION,
FEUILLETS DE QUESTIONS ET RÉPONSES,
ARTICLES DE PÉRIODIQUES, RAPPORTS ANNUELS,
PÉRIODIQUES ET BULLETINS PUBLIÉS PAR LE
RÉSEAU JURIDIQUE

NOMBRE APPROXIMATIF DE DEMANDES D'INFORMATION
REÇUES PAR COURRIEL, TÉLÉPHONE ET TÉLÉCOPIE – DONT
ENVIRON 25 P. CENT VENAIENT D'AUTRES PAYS – AUXQUELLES
DES EMPLOYÉS DU RÉSEAU JURIDIQUE ONT RÉPONDU

NOS GENS

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Exécutif

Thomas Kerr, *président*
James (« Jim ») Burns, *vice-président*
Darlène Palmer, *secrétaire*
David Olson, *trésorier*

Membres

William Booth
Robert Carr
Anna-Louise Crago
Le-Ann Dolan
David Eby
Rosemary Fayant
Ryan Peck

PERSONNEL

Joanne Csete, *directrice générale* (jusqu'au 29 août 2007)
Richard Elliott, *directeur général* (à compter du 30 août 2007)

Unité des politiques

Richard Pearshouse, *directeur de la recherche et des politiques* (à compter du 30 août 2007)
Glenn Betteridge, *analyste principal des politiques* (jusqu'au 30 avril 2007)
Sandra Ka Hon Chu, *analyste principale des politiques* (à compter du 24 septembre 2007)
Alana Klein, *analyste principale des politiques* (jusqu'au 10 août 2007)
Alison Symington, *analyste principale des politiques* (à compter du 4 septembre 2007)
Leah Utyasheva, *analyste principale des politiques*

Unité des communications

Leon Mar, *directeur des communications* (jusqu'au 8 février 2008)
David Cozac, *coordonnateur de projet* (à compter du 2 janvier 2008)
Vajdon Sohaili, *spécialiste des communications*

Unité du soutien aux programmes

Terry Gould, *coordonnateur du soutien aux programmes*
Jessica Campbell-Thompson, *adjointe administrative* (à compter du 26 juin 2007)
Taslim Madhani, *adjointe administrative* (jusqu'au 29 juin 2007)
Doriana Schiavi, *agente financière*

STAGIAIRES ET BÉNÉVOLES

Glenn Dodge
Anne Merminod, Université McGill
Raghuram Natarajan
Cheryl Robinson, Université de Toronto
Julie Shugarman, Université d'Ottawa
Indira Stewart, Université d'Ottawa
Madhavi Swamy, Université de Toronto

REMERCIEMENTS

La générosité de nos donateurs est un élément crucial de la réussite de nos programmes et projets. Nous remercions les personnes et organismes suivants pour leurs contributions et leur appui.

ORGANISMES

Agence canadienne de développement international
Agence de la santé publique du Canada
Alliance internationale contre le VIH/sida
Association des universités et collèges du Canada
Bureau de lutte contre le VIH/sida, Ministère de la Santé et des Soins de longue durée de l'Ontario
Centre de toxicomanie et de santé mentale
Centre for Addictions Research of B.C.
Coalition interagence sida et développement
Direction des affaires internationales, Santé Canada
Étudiants pro bono du Canada
Fondation Levi Strauss
Fondation Stephen Lewis
Ford Foundation
Groupe de travail canadien sur le VIH et la réinsertion sociale
Hilda Mullen Foundation
MAC AIDS Fund
Office des Nations Unies contre la drogue et le crime
Open Society Institute
Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida
Programme des Nations Unies pour le développement
Société canadienne de santé internationale
Tides Foundation
Toronto Community Foundation

INDIVIDUS

Joan Anderson
Michael Battista
Lloyd Becker
Glenn Betteridge
Ruth Carey
Evan Collins
Pete Collins
Joanne Csete
Theodore De Bruyn
Le-Ann Dolan
Josée Dussault
Dionne Falconer
Terence Hanakowski
Jennifer Hansen
Liana Ibragimova
Ralf Jürgens
William Karchner
Thomas Kerr
Marita Killen
Alana Klein
John Plater
Lisa Romano
Shawn Syms
Mario Trapani
Donateurs anonymes

Pour savoir comment vous pouvez appuyer notre travail, consultez www.aidslaw.ca/dons.

PUBLICATIONS

A Human Rights-based Commentary on UNAIDS Guidance Note: HIV and Sex Work (April 2007)

« Closed to reason: time for accountability for the International Narcotic Control Board », dans *Harm Reduction Journal*, volume 4, numéro 13

« Dangerously Out of Step: The International Narcotics Control Board and HIV/AIDS », dans *Global AIDSLink*, numéro 105, septembre–octobre 2007

« Delivering on the Pledge: Global Access to Medicines, WTO Rules, and Reforming Canada's Law on Compulsory Licensing for Export », dans *McGill International Journal of Sustainable Development Law & Policy*, volume 3, numéro 1

Dependent on Rights: Assessing Treatment of Drug Dependence from a Human Rights Perspective

Force excessive : survol de la législation provinciale sur le dépistage obligatoire du VIH

Interdiction d'accès : les pratiques policières et le risque de VIH pour les personnes qui utilisent des drogues

L'accès aux médicaments et la propriété intellectuelle : Une réunion d'experts internationaux sur le Régime canadien d'accès aux médicaments, les développements dans le monde et les nouvelles stratégies pour améliorer l'accès (19–21 avril 2007)

Le dépistage obligatoire du VIH : questions et réponses

Needle and Syringe Programs and Bleach in Prisons: Reviewing the Evidence

Nouvelles du Réseau juridique, numéros 27, 28 et 29

Opioid Substitution Therapy in Prisons: Reviewing the Evidence

Points de friction : obstacles à l'accès aux programmes de seringues au Canada

Prévenir et protéger : rehausser à la fois le test du VIH et les droits humains, au Canada

Programmes de prévention du VIH et de l'hépatite C pour les détenus au Canada : orientations stratégiques pour l'action

Rapport annuel 2006–2007

Recalibrating the Regime: The Need for a Human Rights-Based Approach to International Drug Policy (coécrit avec l'International Harm Reduction Association, Human Rights Watch et le Beckley Foundation Drug Policy Programme; publié par la Beckley Foundation)

Rectifier le Régime — Mémoire présenté au Comité permanent de l'industrie, des sciences et de la technologie de la Chambre des communes, relativement au Régime canadien d'accès aux médicaments

Revue VIH/sida, droit et politiques, volume 12, numéros 1 et 2/3

Temps dur : programmes de prévention du VIH et de l'hépatite C pour les détenus au Canada

Test de sérodiagnostic du VIH — une série de 12 feuillets d'information

Une main secourable : questions juridiques entourant l'assistance à l'injection dans les lieux supervisés pour l'injection

Pour en savoir plus, consultez www.aidslaw.ca/lespublications.

COMMUNIQUÉS

14 mars 2008 — Peines minimales obligatoires pour crimes liés à la drogue : à l'encontre de la santé publique et des droits humains

4 mars 2008 — L'Organe antidrogue des Nations Unies rate la cible dans son nouveau rapport

29 novembre 2007 — Les organismes nationaux de lutte au VIH/sida exhortent Ottawa à garantir le maintien du financement actuel des programmes et services locaux liés au sida (communiqué des partenaires nationaux)

20 novembre 2007 — Le président du Réseau juridique est le lauréat national d'un prix des Instituts de recherche en santé du Canada

20 novembre 2007 — Un nouveau projet de loi antidrogue accroîtra la propagation du VIH

2 octobre 2007 — La prolongation à l'Insite : une manœuvre politique plutôt qu'une décision de santé publique

1 octobre 2007 — Ottawa opte pour la « guerre aux drogues » à l'états-unienne, qui ne fonctionne pas

27 septembre 2007 — Civil Society Key to Defeating AIDS in China (communiqué conjoint avec Human Rights Watch)

27 septembre 2007 — Canada Misses Opportunity to Show Leadership on HIV/AIDS, TB and Malaria at Global Fund Replenishment in Berlin (communiqué du Groupe pour l'accès mondial aux traitements)

21 septembre 2007 — Une toute première licence obligatoire octroyée en vertu du Régime canadien d'accès aux médicaments

1 août 2007 — Le Réseau juridique canadien VIH/sida accueille Richard Elliott comme nouveau directeur général

30 juillet 2007 — Échange de seringues et tatouage sécuritaire en prison, au Canada, sont prônés dans un texte publié dans le JAMC

20 juillet 2007 — Le Rwanda, premier pays à tenter d'acheter des médicaments anti-VIH abordables au moyen du régime d'accès du Canada

11 juillet 2007 — Abolition du programme de trouses pour l'usage plus sûr du crack : un geste irresponsable et de courte visée, du conseil municipal d'Ottawa

10 juin 2007 — Les Prix 2007 de l'action contre le VIH/sida et pour les droits humains sont décernés à une clinique juridique ontarienne et à une militante torontoise pour les droits humains

18 avril 2007 — Le Réseau juridique présente un plan en 13 points au gouvernement, pour corriger le Régime canadien d'accès aux médicaments

Pour en savoir plus, consultez www.aidslaw.ca/medias.

BILAN

Au 31 mars 2008

| | 2008 | 2007 |
|---|-----------|-----------|
| ACTIF À COURT TERME | | |
| Encaisse | \$182,742 | \$329,095 |
| Placements à court terme | 161,335 | 113,062 |
| Comptes clients | 117,319 | 82,703 |
| Dépenses payées à l'avance | 11,810 | 14,781 |
| | 473,206 | 539,641 |
| Immobilisations | 3,330 | 4,662 |
| | \$476,536 | \$544,303 |
| PASSIF ET ACTIF NET | | |
| Passif à court terme | | |
| Comptes fournisseurs et charges à payer | \$39,141 | \$175,123 |
| Subventions différées | 355,105 | 289,481 |
| | 394,246 | 464,604 |
| Placé dans des immobilisations | 3,330 | 4,662 |
| Non affecté | 78,960 | 75,037 |
| | 82,290 | 79,699 |
| | \$476,536 | \$544,303 |

RÉSULTATS

Pour l'année terminée le 31 mars 2008

| | 2008 | 2007 |
|---|-------------|-------------|
| REVENUS | | |
| Subventions | \$1,417,284 | \$1,446,970 |
| Frais de service | 47,351 | 37,569 |
| Cotisations | 11,025 | 14,414 |
| Dons | 9,779 | 10,429 |
| Intérêt et autres | 26,683 | 23,129 |
| | 1,512,122 | 1,532,511 |
| DÉPENSES | | |
| Personnel | 719,000 | 774,475 |
| Honoraires professionnels | 190,092 | 205,627 |
| Déplacements | 130,754 | 198,877 |
| Information et publications | 57,127 | 87,024 |
| Communications | 58,308 | 71,933 |
| Loyer et entretien | 83,741 | 61,444 |
| Activités à l'extérieur du pays | 215,537 | 58,440 |
| Matériel de bureau | 14,520 | 18,376 |
| Installations et équipement | 10,067 | 14,489 |
| Soutien du bureau et maintenance | 8,720 | 9,862 |
| Autres dépenses | 20,333 | 24,775 |
| Amortissement | 1,332 | 6,089 |
| | 1,509,531 | 1,531,411 |
| EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES DÉPENSES POUR L'ANNÉE | \$2,591 | \$1,100 |